

BGer 2C 539/2022 vom 23. September 2022

Bundesgericht, 2022-09-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_539_2022

FR: TF 2C 539/2022 du 23 septembre 2022

IT: TF 2C 539/2022 del 23 settembre 2022

Regeste

Caducité d'une autorisation d'établissement et refus d'octroi d'une autorisation de séjour |
Droit de cité et droit des étrangers

Erwägungen

E. 1

Le Tribunal fédéral examine d'office sa compétence (art. 29 al. 1 LTF) et contrôle librement la recevabilité des recours qui lui sont soumis (ATF 147 IV 453 consid. 1).

E. 2

Il sied en premier lieu d'examiner si le Tribunal fédéral doit prendre en considération le mémoire de recours en matière de droit public déposé par Me C._____.

E. 2.1

A teneur de l' art. 40 al. 2 LTF , les mandataires doivent justifier de leurs pouvoirs par une procuration. Si la procuration manque, le Tribunal fédéral impartit un délai à la partie concernée pour remédier à cette irrégularité et l'avertit qu'à défaut le mémoire ne sera pas pris en considération (art. 42 al. 5 LTF). Si la procuration n'est pas remise dans le délai imparti, le recours est déclaré irrecevable (arrêt 1F_16/2021 du 21 avril 2021 consid. 2.2). Les actes accomplis devant le Tribunal fédéral par un mandataire dépourvu de pouvoirs de représentation (falsus procurator) sont nuls et ne sont donc pas pris en considération (arrêt 5D_70/2016 du 8 décembre 2016 consid. 1.2; FLORENCE AUBRY GIRARDIN, in Commentaire de la LTF, 3e éd. 2022, n° 29 ad art. 40; LAURENT MERZ, in Basler Kommentar Bundesgerichtsgesetz, 3e éd. 2018, n° 43 ad art. 40).

E. 2.2

En l'occurrence, Me C._____ n'a pas été en mesure de produire une procuration justifiant de ses pouvoirs dans le délai imparti à cet effet. Partant, le Tribunal fédéral ne tiendra pas compte de son mémoire de recours.

E. 3

Reste à examiner si les différents courriers de la recourante, ainsi que les pages de son précédent recours devant la Cour de céans y annexées, déposés dans le délai de recours (cf. art. 46 al. 1 let. b et 100 al. 1 LTF), remplissent les conditions formelles de recevabilité d'un recours au Tribunal fédéral.

E. 3.1

Conformément à l' art. 42 al. 1 LTF , les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. L' art. 42 al. 2 LTF précise que les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué

viole le droit.

E. 3.2

En l'espèce, dans ses courriers, la recourante n'expose pas en quoi les juges cantonaux auraient violé le droit, bien qu'elle ait été rendue attentive à la nécessité de déposer un recours correctement rédigé. Elle se contente, en substance, de soutenir que l'arrêt attaqué est injuste, ce qui est insuffisant sous l'angle de l' art. 42 al. 1 et 2 LTF . En outre, la recourante ne formule aucune conclusion. Partant, les courriers de la recourante ne remplissent pas les exigences formelles de l' art. 42 LTF et ne peuvent pas être considérés comme des actes de recours valables.

E. 3.3

Il en va de même des pages de son précédent recours devant la Cour de céans produites par la recourante à l'appui de ses courriers. En effet, les conclusions qui y figurent et l'argumentation juridique qui y est présentée ne portent pas sur l'arrêt attaqué, mais sur le précédent arrêt du 23 septembre 2021 du Tribunal cantonal. Il n'y a dès lors pas de lien entre l'arrêt attaqué et les conclusions et les critiques présentées par la recourante, de sorte que ces dernières sont inadmissibles sous l'angle de l' art. 42 al. 2 LTF . En effet, le recours doit porter sur l'arrêt attaqué et expliquer en quoi celui-ci viole le droit (cf. ATF 145 V 161 consid. 5.2; 134 II 244 consid. 2.3; arrêt 2C_190/2022 du 10 août 2022 consid. 1.5).

E. 4

Les considérants qui précèdent conduisent à l'irrecevabilité du recours. Au vu des circonstances, il est statué sans frais (cf. art. 66 al. 1 LTF) et il n'est pas alloué de dépens (cf. art. 68 al. 1 et 3 LTF). La demande d'octroi de l'assistance judiciaire est dès lors sans objet.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.